



Pension alimentaire et frais de transport

Par **camema**, le 17/10/2013 à 15:51

bonjour

divorcé et père de 2 jeunes enfants la garde a été attribuée à mon ex femme qui vivait à 500km de mon domicile.

revenue en cours d'année scolaire pour des problèmes personnels, elle me laisse les enfants en résidence permanente pendant 1 an, et fait les trajets 1 weekend sur 2 pour venir voir ses enfants.

aujourd'hui elle se réinstalle près de mon domicile et reprend les enfants, me réclame la pension alimentaire

alors que durant l'année où les enfants étaient chez moi je subvenais à toutes les dépenses sans recevoir de pension ni caf (qu'elle continuait à percevoir).

je souhaiterais demander la résidence alternée et le versement d'un arriéré de pension alimentaire.

en ai-je le droit?

de plus les frais de route de mon ex femme 1 week-end sur deux peuvent-ils m'être reprochés et faire partie de la contribution aux enfants? car c'est ce qu'elle me reproche, sachant que c'est sa décision d'être partie sans ses enfants.

merci de m'éclairer sur ces points.